



BAIL VERT : SIGNATURE D'UNE ANNEXE ENVIRONNEMENTALE A LA CHARTE BAILLEURS-LOCATAIRES DU CNCC

Le Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC) et Le Procos ont signé mardi 11 janvier 2011 une annexe environnementale à la Charte Bailleurs-Locataires du CNCC qui engage fermement tous les acteurs des centres commerciaux dans une démarche collective de progrès.

Rappel : Les directives du Grenelle II disposent qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, les baux commerciaux devront contenir une annexe environnementale pour les surfaces commerciales supérieures à 2000 m².

Le CNCC et le Procos ont ainsi souhaité anticiper la mise en place de cette législation et l'élargir à toutes les surfaces des centres commerciaux et ce dès le premier m².

L'enjeu environnemental est en effet devenu une exigence pour les centres commerciaux, impliquant l'ensemble des bailleurs et des commerçants mais également les consommateurs qui les fréquentent chaque jour. Aussi, était-il important, pour les acteurs des centres commerciaux de formaliser leurs engagements réciproques et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs environnementaux que notre pays s'est fixé.

C'est pourquoi Eric Ranjard, Président du CNCC, et Jean Luc Bret, Président du Procos, ont signé hier une annexe environnementale à la Charte bailleurs-locataires du CNCC destinée à définir les principes de développement durable qui seront repris dans les baux commerciaux.

Dotée d'une vocation pédagogique, ce texte recommande une série de mesures, à mettre en place sur un ensemble de sujets comme la réduction de la consommation énergétique, de l'empreinte carbone du centre, du traitement et de la valorisation des déchets et de l'eau, de la qualité de l'air etc.

Dans le cadre de son engagement environnemental, le CNCC prévoit également la mise en place d'un label développement durable qui sera présenté à l'occasion du Siec11 (du 15 au 17 juin 2011).

« Rien ne peut se faire d'efficace en matière de développement durable sans pédagogie, sans une coopération étroite et sans une mobilisation active de tous les acteurs qui composent les centres commerciaux. Encore une fois les professionnels n'auront pas attendus les directives des pouvoirs publics pour avancer. Le dialogue entre le Procos et le CNCC se poursuit et produit à l'évidence des résultats concrets. Nous ne pouvons que nous en féliciter » souligne Eric Ranjard

A propos du CNCC

Le Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC) est l'organisation de référence représentant l'ensemble des professionnels de l'industrie des centres commerciaux en France. Véritable porte-parole de ce domaine d'activité, il fédère promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Force de propositions notamment auprès des pouvoirs publics, le CNCC représente et défend les intérêts de ses composantes dans une logique de dialogue et d'anticipation des évolutions juridiques et commerciales. Il regroupe plus de 800 centres commerciaux, 32 000 commerçants et représente près de 400 000 emplois soit 24% des emplois du commerce de détail.

Au-delà de la publication d'indices, de l'organisation de conférences et des formations qu'il propose, le CNCC organise chaque année, à Paris, le Siec, salon du Retail et de l'Immobilier Commercial, véritable plate-forme annuelle d'échanges entre les différents acteurs français et internationaux concernés par l'industrie des centres commerciaux en France

Dans une optique d'ouverture européenne et internationale, le Siec sera organisé en 2011 conjointement avec l'ICSC (International Council of Shopping Center) au CNIT la Défense les 15 et 16 juin 2011, s'imposant ainsi comme le salon de référence européen.

Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC)	Agence Point Virgule
Alexis Bouygues	Véronique Wasa – Marion Lauria
Tél : 01 53 43 13 04	Tel : 01 73 79 50 93 - 01 73 79 50 67
abouygues@cncc.com	yvasa@pvirgule.fr - mlauria@pvirgule.fr